

Plan d'action 2024-2025



Logement et luttes sociales

1 En vue d'atteindre l'objectif de la socialisation complète du parc locatif, que le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste :

1.1 Continue de mener sa campagne « Urgence d'occuper » pour que l'ensemble de terrains identifiés dans le quartier répondent à nos besoins (logements sociaux, parcs, jardins communautaires, cpe, espaces communautaires, etc.).

1.2 Poursuive son travail d'implication au sein de la coopérative de solidarité de l'îlot Saint-Vincent-de-Paul afin que les terrains de l'ancien Patro servent à du logement social, un parc et un jardin communautaire.

1.3 Continue de dénoncer l'hôtellerie illégale de type Airbnb et ses effets néfastes.

1.4 Continue ses pressions auprès des différents paliers de gouvernements pour obtenir le plus de logements sociaux possibles.

1.5 Continue son travail d'informations auprès des ménages locataires.

1.6 Continue son implication active au sein du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU).

1.7 Donne son appui à l'Engrenage St-Roch et à d'autres alliés au besoin dans la lutte contre le projet de Trudel à l'îlot Dorchester, tant qu'il continuera d'avoir un impact négatif sur notre quartier : par exemple, manque de logement social, circulation de transit accrue et détérioration de la qualité de vie.

Aménagement urbain

2 Dans la perspective d'augmenter substantiellement la canopée dans le quartier, d'éliminer la circulation de transit, d'améliorer les aménagements de transports actifs et collectifs pour ainsi augmenter la sécurité et la convivialité pour les résidents et résidentes du quartier, que le Comité populaire :

2.1 Poursuive sa campagne « Pour une rue Saint-Jean à échelle humaine » autour de la sécurité piétonnière et à vélo et de l'apaisement de la circulation sur la rue Saint-Jean.

2.2 Continue ses pressions pour obtenir un faubourg complet en rues partagées telles que définies par le Compop¹ et non par le Ministère des Transports et la Ville; incluant des aménagements structurants et permanents.

[1] La rue partagée implique que la rue soit vue comme un espace public où les personnes allant à pied et les cyclistes ont autant de droits que les véhicules motorisés. C'est-à-dire que la priorité n'est accordée à personne et qu'un respect mutuel doit s'instaurer pour assurer la sécurité de tous et toutes. Les aménagements structurants et permanents proposés par le Compop incluent, par exemple, du verdissement (arbres, vignes, pots de fleur), des dos d'ânes, un éclairage à échelle humaine, du mobilier permanent, et bien d'autres. Ceux-ci imposent un ralentissement de la circulation (à 20 km/h) et font de la rue un espace convivial, communautaire et qui améliore la qualité de vie.

Autres droits sociaux

3

Dans l'objectif d'éliminer l'ensemble des systèmes d'oppressions qui créent des inégalités dans notre société pour tendre vers une justice sociale pleine et entière pour toutes les personnes, que le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste :

3.1

Continue de donner son appui aux luttes anticapitalistes, antiracistes, décoloniales, environnementales, féministes, LGBTQIA2S+ visant la reconnaissance d'une pluralité de genres, contre la répression policière ou à toute autre lutte partageant notre vision, selon la conjoncture.

3.2

Continue son implication active au sein du Regroupement en éducation populaire et action communautaire de Québec et Chaudière-Appalaches (RÉPAC 03-12).

3.3

Continue son implication, selon la conjoncture, au sein de la Coalition de Québec sur les hausses de loyers et de la Coalition pour le droit de manifester à Québec.

Initiatives de la communauté

4

Dans l'objectif de soutenir différentes initiatives allant dans le sens de nos valeurs et la vie de quartier en général, que le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste :

4.1

Soutienne le CPE coop Saint-Jean-Baptiste par une implication sur le conseil d'administration.

4.2

Organise une ou des Zones de rues animées avec les personnes intéressées.

Vie associative

5

Dans l'objectif de soutenir et consolider sa vie associative et son lien avec ses membres, que le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste :

5.1

Organise des activités sociales, communautaires ou sportives de façon ponctuelle.

5.2

Organise un festival politico-culturel dans la prochaine année (avec l'appui d'un comité de travail), démarche servant de tremplin vers le 50e anniversaire de l'organisme.

5.3

Réfléchisse activement à la possibilité d'organiser une Assemblée générale d'orientation en cours d'année, assemblée pouvant allier des moments de formations et de discussions/décisions sur le festival politico-culturel.

5.4

Anime pendant la prochaine année les comités suivants :

- Lutttes sociales
- Aménagement urbain
- Infobourg
- Vestiaire du faubourg
- Jardin populaire du faubourg
- Comité festival politico-culturel

5.5

Organise un moment de réflexion, en non-mixité inclusive (femmes, personnes trans et non-binaires), permettant d'échanger sur les préoccupations féministes et de réfléchir à une ou des actions, activités pour la prochaine année.

Permanence

6

Dans l'objectif de mieux répondre aux nouvelles réalités vécues par la permanence actuelle, que le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste mène une démarche pour pérenniser un troisième poste au sein de l'équipe de salarié-e-s.